

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2011

Le vingt cinq janvier deux mille onze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire.

Etaient présents : Yves JEZEQUEL, Louis ZOBEÏDE, Jean-Marc SAAS, Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, Anny DELVALLEZ, Christian PECHEUX, Xavier HUMLER, Jean-Claude AMPSLER, Jean-Marie BOESCH, Bruno LEFEBVRE, Véronique STAUB, Chantal RENARD, Patricia PERCEAU, Anne WAGNER, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER, Daniel WALTER (arrivé à 20h30 procuration à Emilie UHL) et Etienne MARTIN.

Absents excusés : Candide LOTT, Mona PAJOLE, Hava DEDE et Sylvia LUSTIG (procuration donnée respectivement à Anny DELVALLEZ, Louis ZOBEÏDE, André WETZEL et Daniel MESSMER)

Absents : Richard BAUMERT et Alain BARTHEL

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2010
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Renouvellement du contrat CEPAGE*
 - b) *Projet d'aménagement et d'agrandissement de la salle des sports : autorisation de dépôt du permis de construire*
- 5) Affaires financières
 - a) *Subventions de fonctionnement 2011*
 - b) *Plan d'effectif du personnel communal*
 - c) *Demande de subvention de la paroisse protestante*
 - d) *Demande de subvention du Club de plongée*
 - e) *orientations budgétaires 2011*
- 6) Rapport d'activités 2009-2010 de la COCOBEN
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h05 et procède à l'appel des conseillers.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- jeudi 27 janvier à 18h00, salle du conseil municipal : vente de bois de chauffage
- mercredi 2 février à 20h00 : commission travaux, cadre de vie et sécurité
- mercredi 9 février : commission scolaire
- dimanche 13 février à 16h00 à la salle des fêtes : concert de l'harmonie d'Ettenheim et de Benfeld

2) **Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M et Mme Bernard RINCKWALD et consorts, pour une maison d'habitation, sise 3 rue du Bernstein
- Monsieur Jean-François BARTHLEN et Mme Thi BUI, pour une parcelle de terrain, sise rue du Petit Rempart, cadastrée section AO n° 269/128
- Cabinet Jean-Claude SCHMITT pour 1 terrain à bâtir, dans le lotissement « Domaine de Jacquemart », rue de Kertzfeld, parcelle AD 190/146
- Monsieur Michaël WEISS et consorts, pour une maison d'habitation, sise 7 rue Antoine Béchamp
- SCI La Tour de l'Ill, pour une aire de stationnement, 28A Faubourg du Rhin
- Consorts BARTHELMEBS, pour une maison d'habitation, sise 9 rue du Feldgiessen
- BF Immo, pour une maison d'habitation, sise 16 place de la République

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2010

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2010 est **adopté par 22 voix** pour et trois abstentions (Véronique STAUB, Patricia PERCEAU et Anne WAGNER pour absence à la séance)

4) URBANISME ET TRAVAUX

a) renouvellement du contrat CEPAGE avec ECOTRAL

Monsieur Yves JEZEQUEL, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par décision du 5 décembre 2006, le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer avec ECOTRAL, filiale d'Electricité de Strasbourg le renouvellement de la convention chargeant cette dernière d'assurer la gestion et l'assistance technique à l'entretien du réseau d'éclairage public de la commune, compte tenu des exigences techniques et normatives liées à l'intervention d'agents sur le réseau. Ce contrat dénommé CEPAGE est en place et renouvelé régulièrement depuis 1999.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 janvier 2011, ECOTRAL propose de renouveler ce dernier pour une durée de 4 ans, correspondant également à la période contractuelle de l'entreprise chargée de faire les interventions sur le réseau, à savoir du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2015.

Compte tenu du transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes, l'entretien de l'éclairage public et toutes les dépenses y relatives devraient être de la compétence de cette dernière.

Toutefois, le contenu de cette compétence n'étant à ce jour pas clarifié, il est proposé de renouveler ce contrat au nom de la commune, ceci afin surtout d'éviter une interruption de service.

Compte tenu de la délégation de compétence en matière de marchés publics au maire, cette décision est de ce ressort.

Le nouveau contrat proposé est établi sur des montants forfaitaires annuels pour un montant de 8 469 € H.T., soit un montant total pour les 4 années de 33 876 € H.T.

Le cas échéant, ce contrat pourra faire l'objet d'un transfert à la Communauté de Communes par voie d'avenant.

b) autorisation de déposer une autorisation d'urbanisme

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de certains projets communaux, la Ville peut être amenée à demander puis à délivrer un permis de construire, une déclaration préalable, un permis de démolir pour un bâtiment communal, ou un permis d'aménager.

Une circulaire préfectorale du 30 avril 1997 rappelle que pour garantir la légalité des actes d'autorisation d'occupation du sol, il est indispensable que le Conseil Municipal autorise au préalable le Maire, ou son représentant, à déposer la demande correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint

vu les dispositions du Code de l'Urbanisme,

vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21,

considérant que les travaux de construction d'une nouvelle salle des sports et la restructuration de la salle existante, envisagés dans l'enceinte du complexe sportif, à compter de l'année 2011, nécessitent un permis de construire,

décide

d'autoriser Monsieur Yves JEZEQUEL, maire-adjoint chargé des sports, à déposer au nom de la commune la demande de permis de construire suscitée.

adopté à l'unanimité

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) subventions de fonctionnement 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 18 janvier 2011,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit les subventions de fonctionnement allouées au titre de l'année 2011 :

**A) Subventions aux organismes ou groupements
d'intérêts éducatif et culturel**

Centre communal d'action sociale	16 000 €
Groupement d'Action Sociale du personnel communal	11 000 €
Mutuelle de l'Est	12 000 €
Union des Aveugles de Guerre - Strasbourg	52 €
Centre de Formation et de Culture Sociale	90 €

B) Subventions allouées aux sociétés locales

1) Sociétés sportives : 18 000 €

Association Sportive de Benfeld	
Alsacienne de Handball	
SSC Laurentia (3 subventions fixes)	
Tennis Club	
La Boule au But	
Club de Plongée	
Billard Club	
Judo Club	
Fixe : 510 € + 2,80 € par licence adulte	
+ 9,00 € par licence jeune	

2) Sociétés «loisirs »

Model Club	235 €
------------	-------

3) Office Municipal des Fêtes 15 000 €

4) Sociétés culturelles et éducatives

Chorale Sainte Cécile	235 €
Société d'Histoire des Quatre Cantons	235 €

5) Sociétés « nature »

Association de pêche et de pisciculture	235 €
APPMA (section jeunes et école de pêche)	235 €
Sté d'aviculture et de protection des oiseaux	235 €
AMIPEC (oiseaux exotiques)	235 €
Société d'arboriculture	235 €
Amicale des apiculteurs	235 €

6) Amicales diverses

Union Nationale des Combattants (UNC)	145 €
Association ADEIF	145 €
Secouristes « Croix Rouge »	145 €
Donneurs de sang	145 €
Coup de Pouce à l'Illmatt	145 €
UNIAT	145 €
Le Souvenir Français	145 €
Refuge des Anti A Benfeld, Erstein et environs	145 €

7) Amicale des Sapeurs-Pompiers	490 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (Union)	1 900 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	490 €

C) Subventions diverses

Classes vertes, de neige ou de mer pour les élèves de Benfeld en dessous de 18 ans pour des séjours minimum de 5 jours : 5,50 € par jour et par élève :	
Ecole Briand	1 830 €
Ecole Rohan	1 830 €
Collège et autres établissements	2 300 €

D) Autres subventions

Médillés sportifs au niveau national	600 €
Comité d'organisation du triathlon (triathlon 2011)	2 500 €

adopté à l'unanimité

b) Plan d'effectif du personnel communal 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 18 janvier 2011,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

d'adopter le plan d'effectif du personnel communal (emplois permanents), avec effet au 1^{er} janvier 2011, comme suit, en tenant compte des modifications envisagées permettant l'évolution de carrières de certains agents.

Les modifications envisagées concernent :

- la transformation d'un poste d'attaché territorial en un poste de rédacteur territorial
- la création d'un second poste de rédacteur territorial (entraînant à terme la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe)
- la suppression d'un poste de technicien territorial supérieur

- le remplacement de deux postes d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe par 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- la transformation de 5 postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

EMPLOIS	Nombre	Coefficient d'emploi
<u>1) SERVICES ADMINISTRATIFS</u>		
Directeur Général des Services	1	Temps complet
Attaché principal	1	Temps complet
Rédacteur	2	Temps complet (non pourvu)
Rédacteur	1	Temps complet
Adj. adm. principal 1 ^{ère} classe	1	TC (pourvu 31h30)
Adj. adm. principal 2 ^{ème} classe	3	Temps complet
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2	Temps complet (pourvu 17h30)
<u>2) SERVICES TECHNIQUES</u>		
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	temps complet
Technicien principal	1	Temps complet (non pourvu)
Adjoint technique princ. 1 ^{ère} classe	5	Temps complet (1 non pourvu)
Adjoint technique princ. 2 ^{ème} classe	1	Temps complet (1 non pourvu)
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	4	Temps complet (1 non pourvu)
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	7	Temps complet (1 non pourvu)
<u>3) RESIDENCE PERSONNES AGEES</u>		
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	Mi-temps
Agent d'animation 2 ^{ème} classe	1	Mi-temps
<u>4) A.T.S.E.M.</u>		
A.T.S.E.M. principale 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	3	Temps complet (19 h non pourvues)
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	1	20 h 30/semaine
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	1	30 h/semaine
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	1	29 h/semaine
A.T.S.E.M. 2 ^{ème} classe	1	30 h/semaine (non pourvu)
A.T.S.E.M. 2 ^{ème} classe	1	28 h/semaine (non pourvu)
A.T.S.E.M. 2 ^{ème} classe	1	25 h 30/semaine (non pourvu)
A.T.S.E.M. 2 ^{ème} classe	1	24 h 00/semaine (non pourvu)
<u>5) AGENTS D'ENTRETIEN</u>		
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2	Temps complet (1 non pourvu)
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	25 h/semaine
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	28 h/semaine
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	25 h/semaine
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	25 h 30/semaine
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	23 h/semaine (1 non pourvu)
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	20 h/semaine (non pourvu)
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	17 h/semaine
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	15 h/semaine
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	11 h/semaine (non pourvu)
<u>6) PERSONNEL D'ANIMATION</u>		
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	21h30/semaine

7) FILIERE CULTURELLE

Assistant qualifié de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	1	17h30/semaine
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	2	28h00/semaine

adopté à l'unanimité

c) demande de subvention de la paroisse protestante de Benfeld

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que par courrier du 1^{er} décembre 2010, le conseil presbytéral de la paroisse protestante de Benfeld sollicite une subvention à titre de participation aux travaux d'aménagement envisagé pour permettre l'accès aux personnes handicapés ou à mobilité réduite en créant une rampe d'accès et une place de stationnement adaptée.

Le coût de ces travaux est estimé à 30 000 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la demande de la paroisse protestante de Benfeld, considérant la nature des travaux envisagés,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 18 janvier 2011,

décide

d'accorder une subvention d'un montant de 4 500,00 € (quatre mille cinq cent €), soit 15% du coût estimatif des travaux à la paroisse protestante de Benfeld, à titre de participation aux travaux d'aménagement d'un accès handicapés au temple. Le montant définitif de la subvention sera calculé sur la base du coût réel des travaux.

adopté à l'unanimité

d) demande de subvention du Club de Plongée

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que par courrier du 13 janvier 2011, le Club de Plongée de Benfeld sollicite une subvention à titre de participation à l'acquisition d'un nouveau compresseur et du matériel complémentaire nécessaire à son fonctionnement.

Le coût estimatif de ce matériel s'élève à 20 817,58 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la demande du Club de Plongée,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 18 janvier 2011,

décide

d'accorder une subvention d'un montant de 3 123 € (trois mille cent vingt trois €), soit 15% du coût estimatif au Club de Plongée de Benfeld, à titre de participation à l'acquisition d'un nouveau compresseur et du matériel complémentaire.

adopté à l'unanimité

e) Orientations budgétaires 2011

Le débat d'orientation budgétaire permet de discuter de l'évolution d'une collectivité, car le budget qui en résulte traduit la stratégie financière de la commune, tenant compte de l'ensemble des paramètres locaux et autres et surtout des choix d'investissements à moyen terme.

Pour l'année 2011, les incidences de diverses dispositions de la loi de finances (comportant notamment le gel des dotations aux collectivités de 2011 à 2014), de décisions prises au niveau local (transfert de compétence à la communauté de communes) et la situation économique encore incertaine marqueront de manière particulièrement sensible l'exercice budgétaire.

Au titre de la loi de finances :

- actualisation des bases fiscales de 2%
- report possible au 30 avril du vote du budget en raison des modifications à intervenir du fait du transfert de la taxe d'habitation du département au bloc communal dans sa totalité en 2011
- versement pour la 1^{ère} année de cotisation foncière des entreprises (CFE), de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), avec quelques incertitudes liées à la communication des bases par les entreprises
- la mise en place de nouveaux mécanismes de péréquation horizontaux
- instauration à partir de 2012 d'un fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales
- gel de l'enveloppe globale des concours financiers et plus particulièrement de la DGF (dotations de bases gelées sur leur montant de 2010), création d'une 3^{ème} fraction de la dotation de solidarité rurale (DSR)

- modifications des modalités de calcul du potentiel financier dès 2011 et calcul par adjonction de celui des communes pour les EPCI à partir de 2012

Incidence des décisions locales :

- pas de nouveau transfert envisagé à la communauté de communes en 2011
- clarification nécessaire du transfert de la compétence « voirie » à la COCOBEN, en tenant éventuellement compte des dépenses de fonctionnement afférent à la voirie. La prise en charge par cette dernière d'une enveloppe budgétaire annuelle de 275 000 € pour la période 2010-2015 est maintenue
- taux modulé applicable en 2011 pour les opérations qui rentrent dans son champ de subvention est fixé à 24% par le Conseil Général

Incidence des résultats de l'exercice 2010 et des programmations de travaux déjà envisagés :

- le résultat net 2010 s'établit à 520 000 € permettant de dégager un autofinancement brut de près d'un million d'euros, soit 700 000 € net
- évolution des bases fiscales devrait garantir des recettes estimées à 2 200 000 €
- le respect du dispositif du plan de relance en 2009 permettra de continuer à récupérer en 2011 les recettes de TVA des dépenses d'investissements de l'année N-1. Celles-ci seront toutefois nettement inférieures à 2010, en raison des provisions effectuées pour le financement des travaux de construction de la salle des sports
- les charges de la dette, compte tenu du report du recours à l'emprunt prévu en 2009 et 2010 sont relativement stables (en légère baisse tant au niveau de l'amortissement du capital que des intérêts). Ces charges se sont élevées à 492 774 € en 2010, soit 90,80 € par habitant pour une moyenne de la strate en 2009 de 147 €. Les charges prévisionnelles 2011 s'élèvent à 470 000 €.
- l'encours de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice est de 3 570 450 € soit 664 € par habitant pour une moyenne de la strate de 1 055 € en 2009.

Dans cette optique et dans la mesure où les dépenses de fonctionnement ne subiront pas d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent, le volume prévisionnel de dépenses d'investissement nouvelles pour 2011 s'élève à 1 200 000 €. Ce montant devra néanmoins être précisé, lorsque tous les éléments (notification des bases de fiscalité, DGF, résultat définitif 2010...) seront connus.

A titre d'information, un tableau d'analyse des équilibres financiers de la commune pour l'année 2009 (compte administratif) et un état de la dette de la commune au 1^{er} janvier 2011 est joint.

Par conséquent, il est proposé de maintenir l'évolution des taux de fiscalité des ménages à 2 % en 2011, permettant de garder des marges de manœuvre pour la section d'investissement.

Les travaux de construction de la salle des sports entreront dans une phase active à compter de l'été 2011 et il y aura donc lieu d'en prévoir leur financement, sur la base de l'autofinancement, des subventions accordées et du recours à l'emprunt.

L'aménagement du parvis de la gare et des équipements périphériques côté Est sera porté en partie par le budget communal 2011, dans le cadre de la

convention de financement signée par les différents partenaires. La communauté de communes interviendra pour la partie voirie.

Les autres dépenses d'investissement devraient se limiter au programme pluriannuel habituel pour les travaux de bâtiment, de remplacement de matériel technique, informatique, mobilier, fonds documentaire de la médiathèque...

Par ailleurs, il ne faut pas oublier à terme le projet d'agrandissement de l'Ecole Briand en cours d'étude et les obligations qui incomberont à la commune en matière de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics classés en ERP.

6) Rapport d'activité 2009-2010 de la Communauté de Communes de Benfeld et environs

Monsieur Jean-Claude AMPSLER, conseiller municipal et vice-président de la communauté de communes, informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du CGCT le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année à chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Claude AMPSLER,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité au 30 septembre 2010 de la Communauté de Communes de Benfeld et environs, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport d'activité au 30 septembre 2010 de la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

7) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Jacky WOLFARTH rappelle que lors du conseil municipal de décembre 2010, les élus se sont posés la question des équipements qui permettraient d'améliorer l'attente des voyageurs dans la gare de Benfeld. La SNCF apporte les éléments de réponse suivants : « ...

Dans le cadre de la 3^{ème} voie, trois abris d'une surface de 16 m² sont prévus dans la gare de Benfeld, chaque abri est muni d'une casquette de 10 m² sous lequel il sera aussi possible de s'abriter. Il est couramment admis la norme de 3 personnes/m² dans les files ou lieux d'attente des ERP (établissement recevant du public) de la 5^{ème} catégorie. Ce qui est confortable pour ce type de stationnement ; par comparaison à l'intérieur des modules de transport la norme est de 4 personnes/m² en charge nominale, 6 personnes/m² en pleine. A raison de 3 personnes/m² on pourra accueillir simultanément plus d'une centaine de personnes dans les 3 abris et une quarantaine sous la casquette (soit autant si ce n'est plus que sur les quais de la gare de Strasbourg). L'auvent photovoltaïque, certes en dehors du quai, aura une surface de 50 m² sous l'auvent... »

L'autre question consistait à savoir s'il faut chauffer les abris. Des abris chauffés de 4 h jusqu'à 22h30 auraient un coût non négligeable en énergie. Le label éco durable ne serait plus envisageable ce qui réduirait d'autant le subventionnement des autres collectivités partenaires au projet. Par ailleurs un local ouvert et chauffé risque d'attirer une autre population que les voyageurs et pourrait engendrer une zone d'insécurité supplémentaire dans notre ville...

Suite à une interrogation de certains riverains, quant à la mise en place des panneaux de circulation rue de Huttenheim, ces derniers seront installés dès leur livraison.

Monsieur Jean-Marc SAAS, présente le programme des manifestations culturelles 2011, ainsi que celui des animations à la médiathèque et de l'OMF diffusés à tous les conseillers.

Il invite tous les conseillers à accueillir la Stadtkappelle d'Ettenheim le dimanche 13 février à 16h00 à la salle des fêtes, ainsi qu'au vin d'honneur servi à l'issue du concert.

Il informe également que dans le cadre des festivités du 40^{ème} anniversaire du jumelage, la Ville d'ETTENHEIM accueillera ses homologues benfeldois le samedi 7 mai 2011 à partir de 15h00. Le programme détaillé sera communiqué dès que disponible.

En réponse à une question de Monsieur Jean-Marie BOESCH, relative à la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, quant à la demande d'implantation de la société LIDL sur un terrain du Parc d'Activités des Nations, le maire explique son vote et expose ses arguments quant à l'avis défavorable qu'il a émis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h55.